



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 21 février 2019

L'an deux-mil-dix-neuf, jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	X
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

Procuration : aucune

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

En préambule :

Compte-rendu du 7 décembre 2018, modifié par le Conseil Municipal :

Point Actions Sociales - Suppression des noms des bénéficiaires de l'aide au chauffage par discrétion,

Point SICTOM : Option 1 – Le SICTOM reste en état actuel et embauche un directeur pour réaliser le budget,

Le compte rendu sera diffusé, corrigé.

Point n°1 : Don immobilier

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mme Marie-Jeanne BOUCAUMONT (Pharmacienne à la retraite) souhaite faire don à la Commune en léguant de son vivant, l'ancienne pharmacie sise rue de l'Horloge et l'appartement situé au-dessus dont elle est propriétaire de l'ensemble. Monsieur le Maire donne la parole à Mayeul BOUCAUMONT, conseiller municipal et fils de la propriétaire, qui informe qu'il s'agit d'une vieille demeure qui présente autant d'intérêts et que de charges et confirme que sa mère ne souhaite pas garder ce bâtiment. M. BOUCAUMONT informe que l'électricité et la plomberie sont aux normes qu'une partie de la toiture est en bon état. Le local commercial où se trouvait la « Pharmacie du Porche » est en état car récemment mis aux normes. A l'étage, l'électricité est conforme. L'annexe ainsi que les papiers et peintures sont anciens et seraient à rénover.

Les locaux sont loués depuis 25 ans à la pharmacie d'Ainay-le-Château en tant que local de stockage et cela doit le rester. Le couloir est mitoyen avec la maison voisine. Un droit de passage permet l'accès dans la cour et le jardin situés à l'arrière de la pharmacie. C'est une contrainte à prendre en compte.

M. BOUCAUMONT informe le conseil avoir eu contact avec une personne qui serait intéressée par le local commercial afin d'ouvrir un magasin de vêtements. Ce projet est en cours d'études. Il informe également qu'il n'existe pas de séparation entre le haut et le bas du bâtiment, mêmes compteurs eau et électricité, mêmes chauffages. Monsieur le Maire informe les élus que pour palier au problème de servitudes lié à l'immeuble voisin, qu'il est facile de créer une séparation en prolongeant le mur tout le long du couloir.

Le conseil municipal (à l'exception de Mayeul BOUCAUMONT, juge et partie, qui ne prend pas part au vote), **après avoir entendu, décide d'accepter le don de Mme BOUCAUMONT par 14 voix « POUR ».**

Monsieur le Maire, représentant le Conseil, remercie sincèrement Mme BOUCAUMONT pour ce don inattendu. Il affirme que l'immeuble est en très bel état, que la partie commerciale est quasi neuve et que le local pourrait aisément accueillir un nouveau commerce et participer ainsi au développement économique du village.

Point n°2 : Travaux en cours

Marc SIGNORET informe les élus que :

1-/ la salle de musique est quasi terminée. Deux ou trois petites choses restent à régler : néons à changer, joints à revoir au niveau toilettes et évier.

La Fanfare l'Indépendante souhaite faire l'inauguration de l'extension dès le retour des beaux jours.

2-/ Local place du Champ de Foire : L'équipe technique a réalisé un couloir en placoplatre permettant l'accès direct du magasin de fleurs à la Place du Champ de Foire et offrant ainsi, au Comité des Fêtes, un local clos. L'électricité sera très prochainement réalisée.

3-/ Maison des Chaumes : Le Club des aînés se réunira désormais à la maison des chaumes et non plus, au foyer rural et pour se faire, un local a été aménagé pour permettre au club de stocker leurs effets. Par ailleurs, pour répondre à une conformité de la Commission de Sécurité, une pièce contenant du matériel divers a été refaite en panneaux ignifugés avec porte coupe-feu et les toilettes de la médiathèque ont été remplacées.

Reste, à ce jour, des étagères à démonter et à remonter à la salle de musique et dans le cabinet de l'ophtalmologue.

Point n°3 : Fleurissement

Bernadette ACCOLAS, responsable de la Commission Fleurissement, informe les élus qu'une réunion Fleurissement a eu lieu en présence des membres de la commission et de l'agent chargé des espaces verts, mercredi 13 février 2019, dans l'après-midi. Cette réunion avait pour but de se concentrer sur des points importants pour réussir 2019. Le fleurissement est une priorité communale pour conserver le label « 1 fleur » difficilement obtenu.

Point n°4 : Travaux du SDE 03

Suite à la décision du conseil municipal de procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux d'eau et d'électrique, Monsieur le Maire décrit les travaux souterrains qui seront réalisés. La suppression des réseaux aériens a pour but, à la fois, d'améliorer le visuel, tout en optant pour des matériaux d'éclairage plus économique et plus performant.

Le SDE03 permet la répartition des dépenses sur 5, 10 ou 15 ans.

RD95 3	Dissimulation des réseaux					Mise en place du réseau Eclairage Public				
	Montant total	Part SDE03	Part Communale			Montant total	Part SDE03	Part Communale		
			5 ans	10 ans	15 ans			5 ans	10 ans	15 ans
Route de Bourges	91 250	63 875	5 664	2 921	2 012	23 263	8 144	3 129	1 614	1 112
Total en €			27 375					15 125		
Rue du Pont	81 250	56 875	5 043	2 601	1 792	37 507	13 127	5 044	2 601	1 792
Total en €			24 375					24 380		
TOTAL par opér.					3 804					2 904

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré accepte le projet d'enfouissement des réseaux et valide les devis du SDE03, opte pour l'étalement de la contribution sur 15 ans ce qui porte la dépense annuelle à (3 804 + 2 904) 6 708 euros et valide les travaux de tranchées qui doivent être réalisés de l'impasse du Château au Pont pour un montant de 11 362,00 € HT soit 13 634 ,40 € TTC qui donne lieu à une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour travaux de « Dissimulation et renouvellement des réseaux rue du Pont » sur la commune d'Ainay-le-Château.

Point 5 : Projet d'Aménagement de Restaurant de Terroir

La chronologie du projet est brièvement retracée. Grâce au partenariat du Département de l'Allier et plus précisément, la Mission Accueil qui s'est chargée de mettre en ligne sur SOS Villages de TF1 l'annonce du restaurant, trois candidats ont été présélectionnés et ont visité les lieux. Un couple s'est montré particulièrement intéressé et a séduit les élus : Monsieur Quentin DORANGEVILLE et sa compagne. Une réunion avec tous les acteurs a eu lieu en présence d'Estelle VENIER de la mission départementale pour affiner les questions techniques liées à leur installation. A l'issue de cette réunion, les futurs restaurateurs ont adressé en mairie un courrier d'engagement confirmant leur projet professionnel.

C'est ainsi que le 21 février, une première réunion de chantier a eu lieu en présence de Monsieur DORANGEVILLE et des entreprises sous la direction de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire affirme que la mission Accueil a su parfaitement cibler les candidats. Monsieur DORANGEVILLE souhaite investir dans le matériel au travers d'un engagement privé. Le marché de travaux étant signé, les budgets étant non extensibles, le futur restaurateur a étudié avec l'entreprise du lot « Matériel de cuisine » l'agencement dans lequel il investirait.

Lors de cette réunion, quelques déconvenues sont apparues notamment sur la grande salle qui a été envisagé comme une salle de conférence, froide et austère. « Si le projet est onéreux, il doit être réussi » a affirmé Monsieur le Maire. Il a également été prévu la fourniture de béton balayé sur la terrasse, ce qui ne convient pas. Les travaux de façade de 70 000 euros doivent coïncider avec une belle terrasse en pierre. Monsieur le Maire a trouvé une pierre de bourgogne entre 35 et 40 euros le m² non posée qui pourrait parfaitement convenir.

Monsieur le Maire réaffirme son enthousiasme quant à la candidature des futurs restaurateur c'est pourquoi, il propose de les présenter Lundi 25 février, à 19h30 à l'ensemble du Conseil Municipal.

Un Séquoia situé dans le jardin est à abattre. Il penche dangereusement. Des devis ont été demandés et c'est le devis de Monsieur François BRIDIER de 450 euros qui a été retenu. La souche sera enlevée.

Point n°6 : Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire informe qu'à l'approche du mois d'Avril, il convient de définir les investissements 2019 pour monter le budget : il faut prévoir notamment l'achat de l'ancien CTER, l'achat de la parcelle d'un hectare à côté du parc animalier, l'achat de petit matériel pour le service technique et le paiement du terrain de l'écoquartier, proche de la maison médicale.

Point n°7 : SICTOM

Les délégués, Isabelle COINE et Thierry TRUFFY, citent plusieurs possibilités qui s'offrent au SICTOM aujourd'hui : le SICTOM est conservé en l'état (rien ne change), soit le SICTOM fusionne avec le secteur de Montluçon. Ultime possibilité, le sort du SICTOM est laissé à ceux qui succéderont au décideur actuel.

Le président souhaite conserver le fonctionnement actuel et ne veut pas être tenu responsable d'une augmentation de la redevance.

Aujourd'hui, plusieurs difficultés demeurent sur la gestion, sur les finances, sur les subventions etc. Le SICTOM n'est pas viable en l'état. Les délégués ne savent pas, s'ils voteront favorablement le budget 2019.

Il conviendrait de rejoindre la zone de Montluçon. Se poserait alors le problème de la facturation. Le SICTOM de Cérilly est à la redevance, celui de Montluçon à la taxe (base de la TH bâti).

Les délégués proposent de prendre contact avec le SMIRTOM de St-Amand Montrond, pour connaître leur fonctionnement et le coût. A l'issue de cette entrevue, les élus se réuniront pour étudier la faisabilité d'un tel changement.

Madame COUPAS met en garde sur des difficultés que poserait un départ vers le Cher (autre département, autre région) du point de vue de la Préfecture. Les ordures ménagères sont compétences communautaires. Les élus s'accordent à penser que les ordures ménagères devraient être une compétence de l'état, encadrée et réglementée au niveau national car c'est une préoccupation qui concerne tous et sur tout le territoire.

• Points à délibérer

Libéralités reçues : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu, en mairie, des dons de M. Gérard REVIDON (chèque de 20 euros) et de M. Michel TECH (espèces 20 €) souhaitant, chacun en son nom, participer au frais du Repas de l'amitié qui a eu lieu le dimanche 10 février 2019.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré remercie les donateurs et accepte l'encaissement des dons qui s'élèvent à quarante euros au total.

Encaissement d'un remboursement d'assurance : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est parvenu en mairie un chèque de remboursement de 300 euros, en complément d'indemnisation pour le choc du véhicule de la Poste survenu le 01/12/2017 contre un candélabre.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré accepte d'encaisser le chèque émis par la Smacl Assurances d'un montant de 300 euros.

Cotisation 2019 : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriers envoyés par l'UDAAR 03, adhésion 2019 pour un montant de 656 euros (six-cent-cinquante-six euros) et par l'ADM03 appel à cotisation 2019 pour un montant de 352,84 euros (trois-cent-cinquante-deux euros et quatre-vingt-quatre centimes)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide de renouveler l'adhésion auprès de ces différentes associations ou organismes en réglant la participation financière de chacun au titre de l'année 2019,

• Questions diverses

Foyer rural : Bernadette ACCOLAS signale que le lave-vaisselle du foyer était en panne lors du repas de l'amitié qui a eu lieu le dimanche 10 février, voir à le faire réparer.

Signalétique : B. ACCOLAS informe qu'un devis de 500 € lui est parvenue pour la fourniture d'un panneau pour la mise en valeur des commerces. L'implantation à côté d'Intermarché permettrait d'inviter les clients du supermarché à se rendre dans le bourg.

Peinture : Pour repeindre les portes de l'église qui sont classées, B. ACCOLAS insiste auprès de JL REBY chargé de l'urbanisme, pour que la référence de teinte soit rapidement trouver.

Achat de matériel : Corinne COUPAS souhaite qu'un poste informatique soit installé à la médiathèque pour permettre l'installation de logiciels de la médiathèque départementale. Prévoir l'inscription au budget 2019 de cet équipement. Il sera également nécessaire d'adapter une ligne internet et prévoir le réseau wifi pour le projet de connexion offerte au public.

Tourisme : la CAUE en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Tronçais propose la mise en place d'un jeu PÉPIT sur la commune d'Ainay-le-Château. C'est un jeu prisé par les amateurs de chasse aux trésors. Il s'agit d'un jeu de piste contenant des énigmes pour trouver un objet caché dans le village. Plusieurs jeux ont été installés, un à Meaulne, un à Hérisson et un à Ainay-le-Château. Nathalie PASQUIER a été sollicitée par la CAUE pour déterminer le circuit le plus approprié.

Evènements à la médiathèque : François AURAT, natif d'Ainay, exposera à la médiathèque quelques unes de ses créations réalisées lors d'expédition en mer, du pacifique à l'atlantique. A partir du 23 février jusqu'au 30 mars 2019.

Dédicace : Pour son premier roman « Les 4 éléments », Mathias FRELAT dédicacera son roman le 23 mars à 11h00 à la médiathèque.

Concert : Concert à l'église le 31 mars du groupe CRIOLLANDO, musique populaire du Nord de l'Argentine

Centre social : Mayeul BOUCAUMONT s'est rendu à l'assemblée générale du Centre social pour approuver, notamment, les comptes des années 2017 et 2018 ce qui n'a plus vraiment d'intérêts. Le licenciement de deux personnes a pour répercussion un déficit de 60 000 €. Plusieurs activités proposées par le centre sont en doublon avec le local. Il est nécessaire de réfléchir à la création d'un centre communal d'actions sociales qui aurait un véritable sens. Actuellement, l'activité du centre est tournée vers le Val de Cher. Il faut peut être arrêter de subventionner un service qui ne correspond plus aux besoins du territoire.

Le centre d'accueil de Loisirs de St-Bonnet, mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, fonctionne bien et correspond aux attentes des familles. De la même façon, le portage des repas pourrait être pris en charge par l'interco en finançant un véhicule et en mettant en place le personnel nécessaire.

Circulation dangereuse : Véronique SERMONDADAZ demande à quand la pose d'un panneau d'interdiction de circuler des PL, route de Charnoux. Des grumiers empruntent cette voie alors que le pont de « Brûlepot » a été recensé par la DDT comme un ouvrage fragilisé. Le garde-champêtre informe que l'achat des panneaux est en cours par le biais de la Communauté de Communes.

Marché: Isabelle COINE demande également l'achat d'un panneau d'interdiction de stationnement pour le marché du mardi matin, le panneau actuel étant cassé.

Incivisme : Agnès PUTHINIER signale qu'une fois de plus des jeunes entrent sur les cours de tennis pour jouer aux ballons de foot. C'est un fait régulier. Des dégradations ont déjà été constatées et des familles ont été contraintes de payer les dégâts. Les élus regrettent qu'il y ait des jeunes dans les rues, le soir tard voir même la nuit.

Parking MSP : Gérard BARROY demande si les travaux de parking (à la maison médicale) sont toujours prévus. Monsieur le Maire confirme que les travaux seront très prochainement réalisés, en stabilisé, création de 6 places.

Portes : Marc SIGNORET informe qu'une personne est intéressée par l'achat des anciennes portes de garage de la salle de musique.

AFN : Les anciens de l'AFN organisent un dépôt de gerbe au monument aux morts et un vin d'honneur à la maison des chaumes le 19 mars prochain à l'occasion de la journée nationale du souvenir (19 mars 1962 cessez-le-feu de la guerre d'Algérie).

Carnaval : Le Carnaval aura lieu le dimanche 17 mars dans les rues du village. Tous les enfants des écoles, leurs parents et les anciens élèves sont invités à se déguiser. L'évènement est organisé et encadré par Judith LANEURIT ancienne élève d'Ainay-le-Château en partenariat avec les enseignantes des écoles et les parents d'élèves. Une exposition de photos, spécial CARNAVAL, aura lieu à la maison des Chaumes.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**